

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2018**  
**DELIBERATION N° 53**

L'an deux mil dix huit, le cinq avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
43

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le  
06 avril 2018*

*Le Maire*

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE (à partir de 18h16), MM. NEYS (jusqu'à 23h20), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, MM. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, LALANNE (à partir de 18h45), SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE (à partir de 21h00), MEYZENC, MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mmes LARRE, ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme LAUQUE par M. LACASSAGNE jusqu'à 18h16, M. NEYS par M. SOROSTE à partir de 23h20, Mme LANGLOIS par M. ESCAPIL-INCHAUSPE, M. ARCOUET par M. SALDUCCI, M. LALANNE par M. ESMIEU jusqu'à 18h45, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE jusqu'à 21h00, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme CANDILLIER par M. UGALDE, Mme BELBARAKA par M. LAIGUILLON, M. DAUBISSE par Mme DURRUTY.

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET

---

*Entendu le rapport de Mme Bensoussan,*

**OBJET : PATRIMOINE IMMOBILIER** – Travaux de réaménagement intérieur des locaux de la maison de la vie citoyenne (MVC) du Polo Beyris – Autorisation de dépôt des autorisations d'urbanisme correspondantes.

L'aménagement actuel des locaux de la maison de la vie citoyenne (MVC) du Polo Beyris ne permet pas au personnel de dégager les surfaces nécessaires à l'accueil du public, ni de travailler dans de bonnes conditions : les surfaces des bureaux sont réduites, les rangements insuffisants, les salles de cours inadaptées.

Les locaux nécessitent également une mise en conformité vis-à-vis des règles d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, si les travaux de couverture et d'isolation réalisés en 2017 ont apporté une nette amélioration au bâtiment, les menuiseries extérieures en simple vitrage génèrent toujours de l'inconfort dans les locaux.

Il a donc été décidé de réaliser des travaux suivants :

- remplacement de menuiseries extérieures ;
- redistribution des locaux impliquant des travaux de maçonnerie, de cloisonnement, de remplacement de faux-plafonds, de pose de blocs-portes, de reprise d'éclairage et de peinture ;
- travaux de plomberie liés à la création d'un sanitaire adapté au rez-de-chaussée.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme réglementaires correspondantes.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne